

**Objet : délib.2010.11 Lancement opération éclairage public.doc**

L'an deux mille dix et le deux février,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.  
Date de convocation : 26 janvier 2010  
Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Daphné GAULT, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY, Michel RODEL  
Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Sylviane MONNOT  
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite que le conseil municipal s'organise de manière à conduire une opération de révision de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune.

La commune n'a pas conduit une telle opération de révision complète de son « éclairage public » depuis plusieurs années et, compte tenu de l'évolution de sa population et de la densité de la circulation, il devient nécessaire de conduire ce type d'opération.

L'objectif est de recenser les différentes déficiences à cet égard dans un souci de répondre aux besoins collectifs. Seuls l'intérêt communal, et au-delà ceux des usagers de la voirie, sont à traiter avec la préoccupation d'améliorer - autant que faire se peut - la sécurité de chacun.

Monsieur le Maire demande que la sécurité à l'abord des commerces et des autres lieux à forte densité de circulation piétonne, soit particulièrement prise en compte.

Parmi les volets à traiter dans le cadre de cette opération, Monsieur le Maire cite la remise à niveau de l'ensemble des transformateurs et autres dispositifs de distribution, contrôle et gestion du réseaux électrique, à charge de la commune. Il demande également que la continuité du service d'éclairage public et de distribution d'électricité soit largement améliorée de façon à ce qu'aucun secteur ne connaisse de période de coupure supérieure à deux heures, dans les cas les plus graves.

Une étude quant au niveau de consommation électrique de la commune est à prévoir.

L'opération est à conduire dans les plus brefs délais sachant qu'il est bien entendu qu'il s'agit d'une opération dont les actions devront être planifiées par tranches sur plusieurs années pour prendre en compte son impact financier et les délais nécessaires à la mise en place des dossiers de subvention.

Monsieur le Maire souhaite charger Monsieur l'adjoint aux travaux de conduire cette opération.

Monsieur l'Adjoint aux travaux rendra compte de l'avancement de cette opération et des éventuelles difficultés rencontrées à M le Maire, puis en municipalité et au conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **Approuve le lancement de cette opération et le choix de Monsieur l'adjoint aux travaux pour la conduire.**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :**  
**Patrick BARRAUD**